



ADLFI. Archéologie de la France - Informations

une revue Gallia

Espace Caraïbes | 2012

Fort-de-France – Rue Schœlcher

Opération préventive de fouille (2012)

Emmanuel Moizan



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/31048>

ISSN : 2114-0502

Éditeur

Ministère de la Culture

Référence électronique

Emmanuel Moizan, « Fort-de-France – Rue Schœlcher » [notice archéologique], *ADLFI. Archéologie de la France - Informations* [En ligne], Espace Caraïbes, mis en ligne le 01 septembre 2019, consulté le 15 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/31048>

Ce document a été généré automatiquement le 15 décembre 2020.

© ministère de la Culture et de la Communication, CNRS

Fort-de-France – Rue Schœlcher

Opération préventive de fouille (2012)

Emmanuel Moizan

NOTE DE L'ÉDITEUR

Organisme porteur de l'opération : Inrap

- 1 En amont des travaux de construction de la nouvelle Cour d'Appel de Fort-de-France, un diagnostic archéologique, réalisé sous la responsabilité de Nathalie Sellier-Ségard, a révélé les vestiges de bâtiments et d'aménagements de grande ampleur qui se succèdent entre la fin du XVII^e s. et le début du XX^e s. L'opération de fouille a été menée sur une superficie de 2 500 m² (fig. 1 et 2). Les résultats de cette intervention permettent de saisir le rythme de l'évolution de cet îlot urbain des origines de la ville à nos jours et de confronter les données issues de l'abondante documentation iconographique à celles mises au jour. Six grands états sont définis.

Fig. 1 – Plan général des vestiges toutes périodes confondues

DAO : D. Billon.

Fig. 2 – Vue générale de la fouille, vue vers le nord-ouest

Cliché : E. Moizan (Inrap).

Les origines de Fort de France

- 2 Dans la deuxième moitié du XVII^e s., la volonté politique de disposer dans la rade de Fort-Royal d'un site de mouillage plus favorable que celui de la baie de Saint-Pierre entraîne la création puis l'extension d'un noyau urbain à proximité des fortifications militaires initiales. Toutefois, le lieu s'avère peu propice, situé dans une zone de mangrove, marécageuse et insalubre. Les constructeurs implantent alors un vaste réseau de canaux destinés à assécher les terrains et dotent rapidement la ville d'un plan géométrique dont les axes, formés par les rues, dessinent des îlots rectangulaires qui encore aujourd'hui constituent la trame de l'actuelle ville basse. L'opération archéologique a été réalisée dans l'un de ces îlots, l'îlot Renan.

Une zone marécageuse à conquérir (état I)

- 3 Le premier état identifié correspond à la phase initiale du secteur et illustre la période antérieure à l'urbanisation durant laquelle la mangrove se développe sur cette partie de la côte. Sur le site, une couche d'argile de couleur gris bleuté a été observée, de façon ponctuelle, lors de sondages avec la pelle mécanique dans le secteur central de la fouille. Elle apparaît à une profondeur qui oscille entre 0,90 m et 1,10 m. Cette strate est gorgée d'eau ; son niveau d'apparition correspond par endroit à celui de la remontée des eaux de la nappe phréatique. Ce sédiment argileux d'apparence homogène résulte de l'accumulation sédimentaire propre aux sites de mangrove.
- 4 Dans ce quartier, aux cours des premières phases d'aménagements, l'apport de remblais de terre n'est pas à exclure en vue de combler et d'assainir cette zone marécageuse et pour permettre, entre autre, à partir de la toute fin du XVII^e s., l'urbanisation de ce secteur de Fort-Royal.

Les débuts de l'urbanisation et la viabilisation du quartier au XVII^e s. : la mise en place d'une voirie (état II)

- 5 La nature et la configuration des aménagements rattachés à cet état permettent d'émettre l'hypothèse de la présence d'une voirie précoce dans ce secteur de l'îlot. La mise en œuvre de ces premiers aménagements revêt un aspect inégal trahissant certainement le côté empirique de la construction d'une partie de la voirie à cette époque. Cette hypothèse peut s'avérer d'autant plus vraisemblable puisqu'à la fin du XVII^e s., ce quartier, situé en périphérie du centre de la ville, est tout juste conquis sur la mangrove. Cette voie serait à rattacher au premier réseau viaire mis en place dans le dernier quart du XVII^e s. lors des premières phases d'extension de la ville.

La construction d'un premier édifice dans le premier quart du XVIII^e s. (état III)

- 6 La configuration actuelle des îlots dans ce secteur de la ville naît au début du XVIII^e s. La trame urbaine définie, implantée alors pour ordonner le développement de la ville à cette époque, est héritée de cette période et reste, dans ce quartier, inchangée jusqu'à nos jours.
- 7 Des maçonneries associées à des sols en carreaux de terre cuite dégagées à l'extrémité nord-ouest de l'îlot sont à rattacher au tout premier ensemble bâti dont le plan en

forme de L se développe en façade de rue. En arrière des bâtiments, les terrains sont dévolus aux jardins.

- 8 Il reste difficile d'envisager une restitution fidèle du plan de ces bâtiments dont on ne perçoit qu'une vision très partielle. Quoi qu'il en soit, ces vestiges restent, en chronologie relative, le tout premier ensemble bâti en élévation retrouvé sur le site. Ils pourraient, dans l'état de nos connaissances, être rattachés aux édifices dont il est fait mention sur un plan de la ville de Fort Royal daté du premier quart du XVIII^e s. Toutefois, ce résultat doit être nuancé : le document de Raussain reste avant tout une représentation du plan de la ville au début du XVIII^e s. et non un relevé topographique précis.

L'urbanisation de l'îlot au XVIII^e s. (état IV)

- 9 Lors de cette phase, la configuration de cette partie de l'îlot est totalement transformée. La parcelle est scindée en deux lots dans le sens de la longueur. Le premier lot s'étire en bordure méridionale de la parcelle. Sa largeur représente précisément un quart de la largeur totale de l'îlot. Les trois quarts restant sont dévolus au deuxième lot. Chacune des deux nouvelles parcelles accueille des ensembles architecturaux distincts. Au nord, un nouvel édifice, en forme de U est établi à l'emplacement des bâtiments de l'état antérieur. Le fond de la parcelle conserve sa fonction de jardin. Au sud-ouest, des bâtiments de taille modeste sont implantés en bordure de rue.
- 10 Au cours des travaux de construction, une couche de sable marin submerge l'ensemble de l'îlot s'accumulant contre les maçonneries en élévation et recouvrant celles en construction. Ce phénomène de dépôt massif et rapide se révèle comme le témoignage des effets d'un tsunami et pourrait correspondre à celui qui fit suite au tremblement de terre de Lisbonne en 1755. Cette découverte revêt ici un caractère singulier et inédit puisque aucune trace de cet événement n'a été repérée jusqu'alors dans la Caraïbe ou sur les côtes du continent américain.
- 11 Les bâtiments sont achevés dans la 2^e moitié du XVIII^e s. et prennent la dénomination de Palais en référence à sa fonction de Palais de Justice. Il semble perdurer jusqu'au milieu du XIX^e s. comme l'attestent les documents cadastraux produits durant cette période.

La monumentalisation des bâtiments au milieu du XIX^e s. (état V)

- 12 Au milieu du XIX^e s., une ultime phase de construction laisse place à un bâtiment monumental qui occupe une large superficie de l'emprise. Le plan de ce vaste édifice est identique à celui de la construction précédente dont certains murs sont conservés. Les deux ailes latérales se développent jusqu'aux rues et sur la longueur totale de l'emprise et s'articulent autour d'une cour et d'un jardin. Ce bâtiment, siège de la Direction de l'Intérieur (mention sur le cadastre de 1863), est doté, entre autres, de sols soignés en carreaux de terre cuite et en marbre.

Les transformations et aménagements à la fin du XIX^e s. et au début du XX^e s. (état VI)

- 13 Au cours de cette période, le bâtiment édifié au XIX^e s. connaît essentiellement des transformations architecturales internes. Pensionnat Colonial à partir de 1902, puis

Lycée de Jeunes Filles à partir de 1949, il accueille dans la deuxième moitié du xx^e s. le Collège Ernest-Renan. La construction est ensuite rasée pour laisser place à un parking.

INDEX

chronologie <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrt9hLpUyQcym>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrt15znJ6Z4o>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtPSEEZSBEJp>

lieux <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtA9QOB3otnt>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtq9rmvQX6ie>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtasZ5N3aE3O>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtCSgHEYgAcm>

Année de l'opération : 2012

nature <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtcJxzOpgs7T>

AUTEURS

EMMANUEL MOIZAN

Inrap